

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	866 027 €	1 012 105 €
Investissement	338 410€	338 410 €
Total du budget	1 204 437€	1 350 514 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I- Les recettes de fonctionnement

1- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

BP 2017	BP 2018
169 120 €	243 620 €

Les principales recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Coupes de bois 210 000 €
- Menus produits forestiers 22 500 €
- Redevance d'occupation du domaine public communal : 4 900 € (occupation du domaine public par des antennes de téléphonie, par ERDF, GRDF et les commerces ambulants)
- Remboursements par d'autres redevables : 3 500 € (recettes liées à divers remboursements et notamment aux remboursements par les occupants des logements communaux des charges locatives)

2- Chapitre 73 : Impôts et taxes

BP 2017	BP 2018
272 520 €	271 824 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la commune, les dotations de la Communauté de communes de la Haute-Comté, et les droits d'enregistrement...

a- Les taxes foncières et d'habitation : (article 73111)

Il est budgétisé à cet article, la somme de 224 359 € au titre du produit fiscal attendu.

La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation (5.79%), de la taxe foncière sur le bâti (12.68 %) et de la taxe foncière sur le non bâti (47.26%).

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2018, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1.24 %.

	TAUX 2016	BASES 2016	TAUX 2017	BASE 2017	TAUX 2018	BASE 2018'	PRODUIT 2018
TH	5.26	1 381 000	5.79	1 312 000	5.79	1 328 000	76 891
TFB	11.53	1 012 000	12.68	1 029 000	12.68	1 040 000	131 872
TFNB	42.96	32 600	47.26	32 700	47.26	33 000	15 596

b- L'Attribution de Compensation communautaire : (article 73211)

Versée par la Communauté de Communes de la Haute Comté, l'Attribution de Compensation évolue en contrepartie des transferts de compétences et de charges. Le montant s'inscrit à hauteur de 32 000 €.

c- Les autres recettes du chapitre 73 :

- A l'article 7323 est inscrite la recette relative au FNGIR.

Le FNGIR vise à assurer à chaque collectivité « la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle ». Il est alimenté par les collectivités gagnantes à la réforme au profit des collectivités perdantes.

- A l'article 7381 est inscrite la recette relative à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Elle est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce, de droit à bail...

4- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Ce chapitre regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'État, les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales (Conseil départemental) et d'organismes divers ainsi que la compensation de l'État au titre des exonérations de taxe d'habitation.

BP 2017	BP 2018
212 593 €	209 336 €

- La Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411) est estimée à 118 595 € pour 2018. La population a diminué de 26 habitants entre 2017 et 2018

- La Dotation de Solidarité Rurale (article 74121) est estimée à 60 000 € (61 041 € en 2017)

- Participation de La Poste aux frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale (article 7478) : 13 728 €

- Compensations de l'État au titre des exonérations de taxe d'habitation (article 74835) : 9 003 €

5- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

BP 2017	BP 2018
48 000 €	52 000 €

Ce chapitre enregistre les produits relevant de la gestion du domaine de la commune avec notamment les loyers des immeubles (logements et salle polyvalente).

2- Les dépenses de fonctionnement

1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce paragraphe relatif à la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services (prestations de services, eau, énergie, combustibles, carburants, alimentation, fournitures, contrats, entretien, maintenance, primes d'assurance, documentation, formation du personnel, honoraires, publications, transports, frais d'affranchissement et de télécommunication, frais de nettoyage des locaux.

BP 2017	BP 2018
259 033 €	246 590€

2- Les charges de personnel (chapitre 012) :

Ce chapitre constitue les crédits dédiés à la masse salariale avec les charges, cotisations et impôts qui s'y rapportent.

BP 2017	BP 2018
310 900 €	310 670€

3- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées aux élus : indemnités, frais de missions, cotisations, formation, la participation obligatoire de la commune au service incendie, les contributions aux organismes de regroupement (Syndicat du Collège de St-Loup), coopératives scolaires, et les subventions aux associations.

BP 2017	BP 2018
86 425 €	89 406 €

Les participations 2018 se répartissent comme suit :

Subvention à la Caisse des Écoles : 3 300 €

Subventions aux associations locales : 5 733 € (5632 € en 2017).

4- Charges financières (chapitre 66) :

BP 2017	BP 2018
23 500 €	18 807 €

Sont comptabilisés à ce chapitre, les intérêts de l'emprunt

5- Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

BP 2017	BP 2018
1 000 €	2 000 €

Sont comptabilisées à ce chapitre, les intérêts moratoires ainsi que la somme de 1 000 € que la commune a été condamnée à verser à la SARL la Grande Gabiotte

6- Dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) :

BP 2017	BP 2018
5 000 €	5 000 €

7- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

BP 2017	BP 2018
112 754 €	193 554 €

En 2018, notre autofinancement est porté à 193 554 €.

8- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :

BP 2017	BP 2018
60 €	0 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2018, le budget réservé aux investissements s'élève à 338 410 €. Ce budget est couvert par des ressources de la section d'investissement : les subventions d'équipement, les dotations (dont celles liées aux amortissements), le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et le recours à l'emprunt.

I- Les recettes d'investissement

1- Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) :

BP 2017	BP 2018
24 900 €	12 000 €

Est comptabilisée à ce chapitre la subvention voirie accordée par le Conseil départemental (article 1323)

2- Dotations, fonds divers et réserves – hors 1068 (chapitre 10) :

Ce chapitre regroupe les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (10 634 € prévus pour l'année 2018) ainsi que les recettes générées par la Taxe d'Aménagement (TA), ces dernières sont estimées pour cette année à 3 000 €.

BP 2017	BP 2018
10 686 €	13 634 €

3- Dépôts et cautionnements reçus (chapitre 165) :

BP 2017	BP 2018
1 000 €	2000 €

Sont comptabilisées à ce chapitre les cautions pour location de salle.

4- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

BP 2017	BP 2018
112 754 €	193 554 €

Ce chapitre correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

5- Opérations patrimoniales (chapitre 041) :

BP 2017	BP 2018
0 €	15 268 €

Ce chapitre retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il totalise 15 268 € correspondant à l'intégration patrimoniale de terrains acquis ou rétrocédés à l'euro symbolique.

II- Les dépenses d'investissement

1 - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

BP 2017	BP 2018
76 405 €	132 507 €

Les investissements 2017 se décomposent globalement de la manière suivante :

- Article 2115 : 1 000 €

Frais d'actes pour l'acquisition de l'ancien site de la fonderie à l'euro symbolique

- Article 2117 : 24 937 € Travaux en forêt

- Article 21316 : 22 000 €

Poursuite des travaux de restructuration du cimetière

- Article 21318 : 5 000 €

Travaux d'accessibilité de l'église

- Article 2132 : 1 500 €

Travaux de rénovation et de mise en accessibilité du local loué à l'infirmière

- Article 2151: 63 200 €

Travaux de réfection des voies route du Hays et impasse du Cottage

- Article 21568 : 7 000 €

Remplacement de 2 poteaux incendie, achat d'extincteurs pour les bâtiments communaux et de tenues d'intervention pour les pompiers

- Article 21578 : 7 500 €

achat de matériels divers pour les services techniques

- Article 2183 : 200 €

Achat d'un onduleur pour le secrétariat

- Article 2184 : 100 €

Achat d'une chaise type PICO pour l'école maternelle

- Article 2188 : 70 €

Achat d'un micro-onde pour la salle polyvalente

2 - Remboursement d'emprunt (chapitre 16)

BP 2017	BP 2018
86 080 €	83 681 €

Le remboursement du capital de l'emprunt se chiffre à 79 681 € pour l'année 2018.
4000 € sont inscrits pour le remboursement de cautions aux locataires de la salle polyvalente.

3- Dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) :

BP 2017	BP 2018
5 000 €	5 000 €

4- Opérations patrimoniales (chapitre 041) :

BP 2017	BP 2018
0 €	15 268 €

Ce chapitre retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il totalise 15 268 € correspondant à l'intégration patrimoniale de terrains acquis ou rétrocédés à l'euro symbolique.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	125 273 €	125 273 €
Investissement	179 404 €	179 405 €
Total du budget	304 677 €	304 678 €

LA SECTION D'EXPLOITATION

I - Les recettes d'exploitation

1 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

BP 2017	BP 2018
24 000 €	24 000 €

Ce chapitre enregistre les produits de la part communale eau.

2- Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :

BP 2017	BP 2018
630 €	630 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements

II - Les dépenses d'exploitation

1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

BP 2017	BP 2018
16 800 €	17 805 €

Sont budgétisés à ce chapitre la redevance captage de sources, les dépenses de réparations éventuelles ainsi que les honoraires versés au Conseil départemental pour la prestation SATE (service d'assistance technique).

2- Charges exceptionnelles (chapitre 67)

BP 2017	BP 2018
500 €	500 €

Sont comptabilisées à ce chapitre, les intérêts moratoires.

3- Dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) :

BP 2017	BP 2018
1 200 €	1 300 €

4- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

BP 2017	BP 2018
87 296 €	94 512€

5- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :

BP 2017	BP 2018
11 157 €	11 156 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - Les recettes d'investissement

1- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

BP 2017	BP 2018
87 296 €	94 512 €

Ce chapitre correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

2- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2017	BP 2018
11 156 €	11 156 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

II - Les dépenses d'investissement

1 - Chapitre 23 : Immobilisations en cours

BP 2017	BP 2018
154 997 €	173 774 €

2- Dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) :

BP 2017	BP 2018
5 000 €	5 000 €

3- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2017	BP 2018
630 €	630 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	83 419 €	83 419 €
Investissement	131 218 €	131 218 €
Total du budget	214 637 €	214 637 €

LA SECTION D'EXPLOITATION

I - Les recettes d'exploitation

1 - Chapitre 70 : Ventes prod. Fab., prest serv, mar

BP 2017	BP 2018
357 €	308 €

Ce chapitre enregistre les participations pour assainissement collectif, perçues lors des demandes de raccordement au réseau.

2 - Chapitre 74 : subventions d'exploitation

BP 2017	BP 2018
11 444 €	2 441 €

Il s'agit des aides versées par l'Agence de l'Eau au titre de l'activité 2016

3 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

BP 2017	BP 2018
22 000 €	22 000 €

Ce chapitre enregistre les produits de la part communale assainissement.

4- Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :

BP 2017	BP 2018
211 €	211 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements

II - Les dépenses d'exploitation

1- Les charges à caractère général (chapitre 011) :

BP 2017	BP 2018
33 450 €	21 950 €

Sont budgétisés à ce chapitre le traitement des boues non conformes, les dépenses de réparations éventuelles ainsi que les honoraires versés au Conseil départemental pour la prestation SATE (service d'assistance technique).

2- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

BP 2017	BP 2018
6 000 €	5 000 €

Sont inscrits 5000 € pour la rémunération versée à VEOLIA au titre des eaux pluviales.

3- Charges financières (chapitre 66) :

BP 2017	BP 2018
1 393 €	1 152 €

Ce chapitre se ventile entre les intérêts des prêts réglés à échéance et les Intérêts Courus Non Échus (ICNE) au 31/12/2018 desquels sont soustraits les ICNE au 31/12/2017.

4- Dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022) :

BP 2017	BP 2018
2 000 €	2 000 €

5- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

BP 2017	BP 2018
34 519 €	38 983 €

6- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :

BP 2017	BP 2018
14 342 €	14 334 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - Les recettes d'investissement

1- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

BP 2017	BP 2018
34 519 €	38 983 €

Ce chapitre correspond à l'excédent de fonctionnement reporté en section d'investissement.

2- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2017	BP 2018
14 342 €	14 334 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.

II - Les dépenses d'investissement

1- Immobilisations corporelles (chapitre 21) :

BP 2017	BP 2018
5 000 €	5 000 €

2 - Immobilisations en cours (chapitre 23)

BP 2017	BP 2018
92 419 €	115 126 €

3- Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)

BP 2017	BP 2018
5 646 €	5 881 €

Le remboursement du capital de l'emprunt se chiffre à 5 881 € pour l'année 2018.

4 - Dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) :

BP 2017	BP 2018
5 000 €	5 000 €

5- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :

BP 2017	BP 2018
211 €	211 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.